

# AVIS

Conformément à l'arrêté royal du 15/07/1956, le bourgmestre informe la population qu'une décision d'annulation des élections communales du 14 octobre 2018 à Neufchâteau a été prise par Monsieur le Gouverneur de la Province de Luxembourg le 25 avril 2019.

La décision est déposée au secrétariat communal où quiconque pourra en prendre connaissance à dater de ce jour.

A NEUFCHATEAU le 10/05/2019

Le Bourgmestre

D. FOURNY

